

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

« On a reçu à Constantinople la nouvelle qu'Ommer-Pacha avait débarqué à Eupatoria avec 30 ou 40,000 hommes.

La flotte turque a quitté le Bosphore pour prendre part au blocus des ports de la mer Noire.

Les nouvelles de la Crimée s'accroissent à dire que les alliés travaillent activement à restaurer la route qui mène de Balaklava au camp allié. L'armée Anglaise devait subir une importante modification. Il n'est plus à craindre que les troupes aient à souffrir du manque de vivres. Les Russes ont élevé une batterie non loin des ruines d'Inkermann. Les alliés ont occupé la position de Kamara, et l'avant-garde du corps du général Liprandi, qui occupait cette position, s'est retirée à Mekensix.

Des lettres de Bucharest du 23, mandent que les troupes turques de la Moldavie, qui avaient reçu l'ordre de quitter cette province et qui étaient déjà revenues à Fockchany, se meuvent actuellement le long du Sereth, probablement pour établir des communications avec Iskender bey dans la Dobrudscha. Les Turcs paraissent avoir été rendus plus prudents par la dernière incursion des Russes, et ils prennent des mesures pour éviter le retour de faits pareils.

« D'après les nouvelles du 30 janvier, reçues du camp des alliés devant Sébastopol, la température était devenue plus favorable et l'on annonçait, comme imminente, une attaque générale contre la place. » — Havas.

Le journal la *Presse* publie les correspondances suivantes, datées du camp devant Sébastopol :

« Des hauteurs devant Sébastopol, 21 janvier.

« Vous n'avez reçu que des nouvelles sommaires de l'affaire du 15; je suis en mesure de les compléter aujourd'hui. Ce n'est qu'une sortie; mais elle a présenté de curieux incidents.

« Le 15, vers onze heures du soir, les francs-tireurs nous signalèrent l'approche de l'ennemi. Nous étions de tranchée, deux compagnies du 20^e léger et deux compagnies du 74^e, sous le commandement du commandant Rouméjoux. Les travaux s'avancent sur ce point si près de ceux des Russes, la distance est si courte que les Russes arrivèrent en même

temps que l'avis et tombèrent sur nous avec un aplomb et un élan admirables.

« Les officiers étaient en tête. Nous les avons reçus de pied ferme, avec la même politesse, c'est-à-dire à la baïonnette. En un instant les rangs furent confondus, et une mêlée furieuse s'engagea. Mais, à pareille lutte, les Russes ne peuvent lutter avec nos hommes; ils furent culbutés, malgré leurs efforts pour se maintenir sur notre ligne et pour pénétrer dans nos batteries. La mêlée se continua pendant cette retraite, qui fait honneur à leurs officiers, dont trois ont été tués au premier rang.

« Vous remarquerez peut-être que ce récit ressemble bien peu à ce que je vous disais antérieurement des sorties des Russes; c'est qu'ils ont bien changé depuis que nous les resserrons davantage. Je n'ai rien exagéré dans ce court récit, et tenez pour certain que nous avons eu affaire à des adversaires dignes de nous.

« Du reste, nos pertes attestent la gravité de cette affaire. Comme blessés, nous avons 15 hommes, dont le commandant Rouméjoux et deux officiers. Le commandant vit encore, et c'est miracle, car il a toute la partie supérieure du poumon traversée d'un coup de baïonnette. Les Russes ont laissé une trentaine d'hommes dans nos tranchées.

« Les forces des assaillants étaient importantes : une assez forte colonne, soutenue par un corps de réserve dont j'ai à vous entretenir d'une façon toute particulière.

« Ce corps, composé d'hommes spéciaux, très-agiles, très-adroits, n'était armé que de cordelettes assez fines, mais très-solides, armées d'un nœud coulant. Arrivés à portée des batteries et pendant l'affaire, ils lancèrent d'une assez grande distance sur nos soldats ce lacet, qu'ils savaient manœuvrer avec une grande dextérité. Les blessés eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de cette attaque d'un nouveau genre.

« On nous a dit que ce procédé de combat était employé dans le Caucase. Fort bien; mais comme nous ne sommes pas les populations demi-sauvages de la Caucase, nous n'avons pu nous empêcher de flétrir ce mode barbare, indigne d'une armée européenne. Donnez à ce fait la publicité de votre journal; ce sera la réponse aux belles paroles de Nicolas qui nous sont apportées par les journaux d'aujourd'hui.

« Tout dans cette sortie a été singulier. Evidem-

ment, elle a été organisée par un homme habile et d'une grande audace. Ces lacets, les armes particulières que portaient les officiers, des épées longues, droites, à garde de poignard, des clous et marteaux pour l'enclouage des pièces trouvés dans leurs poches, tout révèle une attaque préparée et conduite par des hommes qui font bon marché de la vie.

« Un de ces officiers, désespéré de ne pouvoir atteindre la crête de l'épaulement, frappait de grands coups d'épée à travers le gabionnage et tâchait de blesser nos soldats. L'un d'eux brisa l'épée d'un coup de bêche; puis, sautant par-dessus le parapet, il tomba sur l'officier, qui se défendait avec le tronçon de son épée, et le tua.

« Nous n'avons plus eu de doute sur la valeur ou le rang du brave officier qui commandait ce coup de main, quand nous avons vu, le lendemain matin, un parlementaire se présenter avec une lettre du général Osten-Sacken pour le général Forey. La lettre du général russe exprimait de vifs regrets sur la mort de cet officier *très-distingué*, et pria le commandant du corps de siège de lui remettre le corps de ce malheureux.

« Le général Forey s'est empressé de se rendre à ce désir, et a profité de l'occasion pour remettre aux Russes 26 autres corps qui n'étaient pas encore enterrés. Cette étrange livraison s'est faite dans les bâtiments de la Quarantaine, entre les mains d'un officier assez original, qui parlait bien le français et qui répétait sans cesse : « Quel chien de métier on nous fait faire là ! Est-ce que vous n'en finirez pas bientôt de nous prendre ? Ça ne doit pas vous amuser plus que nous, hein ?... » Quel était le sens de ces questions ? Je l'ignore; mais je vous les rapporte, textuellement.

« Depuis ce moment nous sommes parfaitement tranquilles. »

« Devant Sébastopol, 22 janvier.

« Nous sommes enfin sortis de l'affreux tourment qui nous accablait depuis le 1^{er} janvier. Depuis trois jours nous avons le dégel, dégel qui se fait d'une manière aussi agréable que possible, c'est-à-dire assez lentement pour ne pas engouffrer nos bivouacs dans des flots d'eau et de boue. La neige n'existe plus guère d'une manière gênante que dans les ravins où le vent l'a chassée et en a formé des masses qu'on ne pourrait pas traverser sans danger.

« La température est devenue très-douce, et semblable à peu près à ce que nous avons en France

FEUILLETON

UNE FORTUNE MYSTÉRIEUSE.

— Il faut donc faire tout ce que vous désirez, ma chère Emma ! Le moyen de vous résister ! — Ainsi, nous irons demain au bal ? — Nous y étions avant-hier, et vous avouerez que cela devient bien fréquent. — Mais pas trop. — Ah ! que n'êtes-vous comme cette bonne Louise ! — Comme Louise ? Vous me souhaitez une existence semblable à la sienne ? à moi qui la plains du fond du cœur !

A ces mots, une jolie tête blonde, penchée sur une broderie, se releva lentement, et deux grands yeux bleus s'arrêtèrent sur celle qui venait d'exprimer une si sincère compassion.

— Vous avez tort de me plaindre, Emma; je n'ai besoin, moi, ni de bals, ni de fêtes; je m'y ennuie. — S'ennuyer au bal ! En vérité, Louise, vous n'êtes pas raisonnable.

Cette phrase, et surtout le ton de bonne foi, de conviction profonde dont elle avait été prononcée, firent sourire ceux qui l'écoutaient, et, par réflexion, celle qui l'avait laissé échapper.

La conversation dont nous venons de rapporter les dernières paroles avait lieu au premier étage d'un élégant hôtel de la rue Saint-Georges, vers la fin du mois de février 1846. Cinq personnes étaient réunies dans un

de ces petits salons, fraîches et précieuses retraites que l'architecture parisienne ménage, dans les vastes appartements, au travail, à la lecture et aux intimes causeries.

Après de la table, un homme assis tenait à la main un journal dont il parcourait les longues colonnes d'un œil distrait : cet homme était le comte de Clavières. On devinait son âge à ses cheveux grisonnants dont les mèches, de jour en jour plus rares s'allongeaient péniblement sur le crâne pour en cacher quelque peu la nudité; mais une taille élevée, de nobles traits, des manières élégantes sans affectation et réservées sans raideur, annonçaient en même temps et une origine distinguée et la fréquentation de la meilleure compagnie.

Pendant que le comte de Clavières semble absorbé par une lecture dont pourtant sa pensée est absente, la comtesse sa femme, Emma Darville, jeune et riche orpheline confiée depuis de longues années déjà aux soins de la comtesse, la blonde Louise, que sa broderie paraît occuper exclusivement, et M. Alfred de Versigny, élégant cavalier de vingt-cinq ans, sont groupés autour du guéridon, non loin de la cheminée. Un mot sur chacun de ces personnages, qui sont appelés à jouer un rôle important dans le drame que nous racontons.

A quarante-trois ans, la comtesse est belle encore, mais elle n'a pas l'air de s'en douter. Elle descend avec indifférence, et sans envoyer en arrière ni un regard ni un soupir, cette pente rapide qu'on appelle l'âge mûr.

La noblesse de son âme, la bonté de son cœur, se reflètent dans chacun de ses traits; on sent que la vie de cette femme a été tout entière dans ces deux mots : affection et dévouement; mais on découvre bien vite que si les passions ont respecté ce pur et calme visage, les chagrins s'y sont arrêtés; et où les chagrins s'arrêtent-ils sans laisser quelques traces ?

Les traits et la physionomie des deux jeunes filles placées près de madame de Clavières sont aussi dissemblables que leurs caractères. Emma Darville a dix-huit ans. De magnifiques cheveux noirs serpentent, en bandeaux onduleux, autour d'un frais visage où la joie s'épanouit et que n'assombrissent jamais ni les réflexions sérieuses, ni les tristes préoccupations. Récemment sortie du brillant pensionnat où elle a été élevée, Emma apporte dans le monde de la beauté, une tête vive, des talents agréables et une prodigieuse envie de s'amuser. Avec un pareil bagage, une femme peut faire beaucoup de folies, peut-être même quelques sottises, mais presque toujours elle échappe aux grandes émotions, et par conséquent aux grandes douleurs.

Il n'en est pas de même de Louise Brémont. Fille d'un riche manufacturier, privée de sa mère dès l'enfance, elle a été élevée à la campagne par une digne gouvernante; et, soit que la solitude ait fait naître en elle le goût de la rêverie et le besoin de la réflexion, soit qu'un sentiment mystérieux dont son cœur garde soi-

dans les beaux jours de février. Le moment présent est pour nous une véritable résurrection. C'est l'espoir de la reprise des travaux; c'est le réveil des chants des soldats.

» Depuis hier nous avons pris tous les postes des Anglais. Ainsi, nous avons à peu près toutes les attaques de la ville.

» La neige a disparu, le sol n'est plus gelé; rien ne s'oppose plus au travail.

Nous extrayons les passages suivants d'une lettre pleine d'intérêt, écrite sous les murs de Sébastopol, et publiée par le *Constitutionnel*.

« Devant Sébastopol, 25 janvier.

» Il serait difficile de vous dire tout ce qui se passe ici depuis quelques jours. Les événements de l'Europe ont retenti ici. La paix est-elle faite? oui ou non? se demande-t-on. Et un sentiment, une seule idée perce au fond de cette question, idée qui est bien loin d'être l'équivalent de la paix: Que voulez-vous, nous sommes soldats, peu politiques, peu diplomates, et nous sentons quelque chose se révolter au fond de nos cœurs, à l'idée de retirer nos aigles avant qu'ils aient pu déployer leurs ailes sur cette ville que nous tenons; car, nous la tenons, demandez à notre brave général, demandez à tous nos braves soldats, demandez-le aux Russes eux-mêmes; ils le savent bien, et c'est pourquoi ils nous font par la gros dos.

» Je vous dis la pensée de tous, dans ce moment suprême.

» Rien, absolument rien chez nous, excepté que le temps est très-beau: chaque nuit il gèle très-fort, de 2 à 3 degrés; puis les journées succèdent avec un beau soleil, et le dégel s'opère lentement. Alors on se secoue, on se réunit, on travaille, et on attend ce que Dieu donnera.

» Nos batteries sont achevées, celles-là même que l'on a contraintes tout dernièrement. On est en train d'armer la dernière batterie, ce qui porterait le nombre de nos pièces avec les mortiers, pour notre part seulement à 230 bouches à feu. Les Anglais, de leur côté, ne perdent pas le temps; ils ont reçu des renforts en chevaux et en mulets d'Espagne; les transports sont en activité. L'armement de leurs batteries s'organise; mais il faut encore un peu de beau temps.

» Le débarquement des troupes turques continue à Eupatoria; dans ce moment, on m'écrit de Varna que les vaisseaux turcs avaient fini leur nouveau chargement et s'apprétaient pour partir.

» Les Russes continuent leur feu dans les mêmes conditions que par le passé; seulement le clair de la lune les empêchera sans doute d'essayer de nouvelles sorties.

» C'est le colonel Papof, de la suite de l'Empereur, comme ils appellent leurs officiers d'état-major, qui a été tué et rendu par nous, sur la réclamation de la place, et dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre.

» La santé générale continue à être bonne. Les vivres et les effets nous arrivent continuellement; les offrandes aussi. On vient de nous annoncer que le général en chef avait reçu un don de la ville d'Alger, consistant en une très-grande quantité de cigares et de tabac pour nos soldats. C'est une bonne et noble action. On voit bien que la France est par-

tout la même, et ce souvenir de notre colonie sera reçu j'en suis sûr, avec une touchante reconnaissance par ces braves troupiers, dont la plupart y ont fait leurs premières armes.

» Hier, j'ai vu mon général avec un caban fourré sur le dos; c'est un cadeau de notre Empereur. Tous les généraux en ont reçu de pareils. Enfin, nous avons le soleil, et nous avons du courage à prendre dix Sébastopol.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, mercredi 7 février. — « Les comités du Parlement ont à voter aujourd'hui des crédits s'élevant à la somme de un million deux cent mille livres sterling, pour couvrir des dépenses occasionnées par l'achat d'articles d'armement et de munitions de guerre. » — Havas.

— Londres, jeudi 8 février. — « Le *Times* de ce matin dit qu'il est probable que lord Palmerston sera obligé de faire un appel au pays et de dissoudre le Parlement s'il ne rencontre pas un appui suffisant dans la Chambre des communes. »

PRUSSE. — Le prince de Prusse a dû quitter Berlin, le 7, pour se rendre d'abord à Francfort, et pour retourner de là à Coblenz. On sait que le gouvernement prussien avait proposé de changer les dénominations de nos chambres législatives, qu'il voulait appeler: la première chambre, *chambre des Seigneurs*; la deuxième, *chambre des Députés*. La commission de la deuxième chambre, à laquelle a été renvoyé le projet de loi formulé à cet égard, s'est prononcée à une grande majorité contre cette proposition. — Havas.

— Les banquiers de Berlin ont donné de nombreuses commissions à leurs correspondants de Paris, à l'effet de souscrire des actions de la Société des Chemins de fer autrichiens. On espère être plus heureux en cette circonstance que dans l'affaire de l'emprunt français, où toutes les souscriptions prussiennes ont été annulées.

On pense que les comités réunis de la Diète de Francfort soumettront dans le courant de la semaine prochaine à la Diète les propositions sur les mesures particulières à prendre pour la mise sur pied des contingents fédéraux. Le représentant bavarois, M. de Scherench est chargé du rapport à faire à l'Assemblée générale (pleumun) de la Diète. — Havas.

— Nous recevons, à l'instant, cette lettre particulière: « Berlin, le 5 février: On assure que le duc de Cobourg a refusé la mission dont on voulait le charger auprès des Puissances occidentales, dans l'intérêt de la Prusse. On dit que dans ces derniers jours l'Autriche a insisté, elle-même, auprès des Puissances occidentales, pour qu'elles concluent avec la Prusse un traité séparé, afin de gagner, d'une manière quelconque, cette puissance à la cause commune. On espère, par suite, que la mission du général de Wedell aura une heureuse réussite. » — Havas.

— Berlin, mercredi 7 février. — « *La Kreuz-Zeitung* (*Gazette de la Croix*) annonce, sous la date de Varsovie, 5 février, que l'ordre a été donné de faire rentrer le plus promptement possible dans l'in-

térieur du pays toutes les troupes russes rassemblées dans les environs de Cracovie. » — Havas.

TURQUIE. — Nous avons reçu aujourd'hui les correspondances de Constantinople du 29, apportées par le *Gange*. Voici les principales nouvelles qu'elles contiennent:

« L'événement à l'ordre du jour, à Constantinople, le seul qui ait depuis quelque temps imprimé un certain mouvement dans les allures calmes et réfléchies des graves musulmans, c'était l'arrivée de la garde impériale. A l'aspect de ces magnifiques soldats, aux allures martiales, au costume imposant, les Turcs déjà blasés par la vue et le contact de nos bataillons, n'ont pu réprimer un sentiment admiratif. Les grenadiers surtout les mettaient dans une véritable contemplation et bouleversaient leur impassibilité habituelle.

» La garde impériale devait être immédiatement dirigée sur la Crimée.

» On sait que Méhémet-Bey, fils de Réchid-Pacha et l'un des secrétaires du Sultan, remplace Vély-Pacha, ambassadeur en France. Méhémet a été fait pacha à cette occasion, et passera par Turin en se rendant à Paris. Il doit se concerter avec le cabinet sarde au sujet de diverses dispositions à prendre relativement aux troupes que le Piémont doit envoyer en Orient. D'un autre côté, deux officiers sardes, MM. Morelli et le comte Revel, sont arrivés depuis à Constantinople pour s'entendre aussi à ce sujet avec le Divan. » — Havas.

FAITS DIVERS.

Il circule, depuis quelques jours, un prospectus de train de plaisir pour Sébastopol. Ce voyage d'agrément, qui doit promener les touristes, d'étape en étape, de Marseille à Constantinople, de Constantinople en Crimée, de Crimée en Egypte, en passant par Sinope, et, au retour, par l'Egypte et par l'Algérie, durera 3 mois. Ce départ aura lieu à Marseille, le premier mars prochain, sur le yacht de plaisance *l'Isabella*, à voile et à vapeur, sous pavillon neutre toscan. Le prix de ce voyage serait fixé à la bagatelle de 12,000 francs. Il est vrai de dire qu'on ne recevra que dix passagers, et qu'ils trouveront à bord tout le confort désirable. — Havas.

— Dans la vallée qui conduit de Cluses à Sallanches (Savoie) se trouve le village de Magland, qui a failli être détruit, le 25 janvier dernier, par l'éboulement d'une partie de la montagne. Voici ce qu'écrivit le curé de cette paroisse à l'*Echo du Mont-Blanc*, sous la date du 26:

» Hier, à six heures du soir, huit minutes après que j'avais traversé la grande route, revenant de voir des malades, le sommet de la montagne, entre le bourg et la Perrière, maison Sautier, s'est écroulé avec un fracas affreux, qui a ébranlé nos maisons pendant plus de 2 minutes; nous nous croyions tous écrasés par un tremblement de terre qui ne finissait pas.

» Le presbytère ayant repris son repos sur ses bases, j'ai vu un nuage affreux de poussière, de pierres, de sable, de terre remplissant toute la vallée; la chute dura en tout un demi-quart d'heure. De temps à autre, dans la nuit, et même ce matin, il recommençait avec moins de fracas. Hier au soir

gnement le secret ait déjà commencé pour elle l'apprentissage des chagrins et l'empêche de se jeter aveuglément dans la vie, son profond et mélancolique regard semble sonder avec crainte un avenir chargé de sombres nuages. Plus régulièrement jolie qu'Emma, mais d'une beauté moins bruyante, si l'on peut ainsi s'exprimer, Louise a moins d'éclat que sa jeune compagne; l'une éblouit, l'autre attache; il est difficile de ne pas courir vers celle-là, on a bien de la peine à quitter celle-ci. On devine que si jamais une circonstance les faisait rivales, si elles aimaient le même homme, elles l'aimeraient tout différemment, et qu'à cette loterie de l'amour les chances ne seront pas égales pour les deux charmantes filles: il n'y aura dans la roue qu'un bon numéro pour Louise; Emma peut en rencontrer plusieurs.

Il ne nous reste plus à parler que de M. Alfred de Versigny; mais n'avons-nous pas presque tout dit déjà en le désignant par ces mots: un élégant cavalier? Qu'ajoutions-nous, en effet, qui le caractérisât mieux? Sans avoir rien d'affecté, sa toilette est toujours irréprochable; sa figure est agréable sans être précisément belle. Il a tout juste assez d'esprit pour avoir le droit de dire quelquefois une bêtise, et pour ne jamais commettre une inconvenance. A vingt-et-un ans, il avait hérité de vingt mille livres de rentes; à vingt-cinq ans, il en avait mangé la moitié, mais il s'est arrêté là. Ce n'est point

pour obéir à d'impérieuses passions, qu'il a dissipé une si large part de son patrimoine, il a dépensé beaucoup d'argent, parce qu'il faut faire *comme tout le monde*, et il a eu le bon sens de ne pas pousser plus loin l'imitation. C'est ce qu'on appelle un *aimable garçon*, c'est enfin un de ces hommes que peut-être on ne cherchera pas, mais qu'on ne sera jamais fâché de rencontrer. Il occupe un petit appartement dans l'hôtel où habite M. de Clavières, et il doit à ce voisinage d'être reçu familièrement chez le comte.

Arraché à sa rêverie par la naïve exclamation que nous avons rapportée au commencement de ce chapitre, M. de Clavières se tourna vers le groupe dont le séparait toute la largeur du salon, et s'adressant à Emma:

— Vous aimez donc beaucoup le bal? lui dit-il. — Comment ne pas l'aimer quand on a une si jolie toilette à montrer? Oh! si ma bonne amie avait refusé de m'y conduire, je crois que je ne m'en serais pas consolée. — Est-ce qu'un refus était possible? s'écria M. de Versigny. Et d'ailleurs madame la Comtesse ne doit-elle pas aimer aussi le bal pour son propre compte? — Vous oubliez, Monsieur, répondit en souriant madame de Clavières, que j'ai passé dix ans dans la retraite, et que j'y ai perdu le goût et l'habitude des flatteries, et que la mère d'un jeune homme de vingt-trois ans peut accompagner au bal une jolie personne confiée à ses soins, mais qu'elle n'y trouve plus aucun plaisir pour elle-même. Du reste,

mes dispositions personnelles n'entraient pour rien dans l'hésitation que j'ai manifestée; je songeais à cette chère Louise qu'il faudra encore laisser seule.

Un doux et affectueux regard de la blonde jeune fille se leva sur madame de Clavières et sembla lui dire: « Ne vous inquiétez pas. » Alors Emma reprit:

— Mais aussi c'est sa faute! pourquoi ne demande-t-elle pas la permission à son père de s'amuser comme nous? — C'est que chacun s'amuse à sa manière. — La vôtre, Louise, n'est pas la plus gaie. — Elle est du moins la plus commode. Que voulez-vous, Emma? J'ai été élevée à la campagne, vous avez fait votre éducation à Paris; ne vous étonnez donc pas de la différence de nos goûts. Savez-vous qu'il y a dix-huit mois, lorsque M. et madame Clavières quittèrent leur maison des champs, située près de la manufacture de mon père, pour se fixer à Paris, moi je n'y étais jamais venue? — Pauvre enfant! fit M. de Versigny en poussant un soupir empreint de la plus profonde pitié. — Comprend-on, dit Emma, qu'il y ait des gens qui habitent la province? — Et ils croient qu'ils vivent, ajouta l'élégant Parisien. — Mais, oui, Monsieur! reprit gaiement Louise. Je vous assure qu'à l'époque où M. et madame de Clavières y demeuraient avec leur fils Geor... M. Georges, qui voyage depuis deux années, on y vivait très-bien, et que même on s'y amusait! Il est vrai que du jour où ils l'eurent quittée pour venir habiter dans ce bel hôtel, le pays me parut triste.

il a ébranlé toutes les maisons qui se trouvent de l'autre côté d'Arve. Personne n'a été atteint, à ce qu'il paraît. Des bois au-dessous ont été absolument déracinés et couverts de plus de dix pieds de pierres de toutes dimensions sur 100 mètres de longueur et 62 environ de largeur, outre une quantité considérable de blocs isolés les uns des autres jusque près de la Perrière. Si l'inclinaison du terrain au pied de la montagne eût été plus étendue, nous avions en petit les abîmes de Myans.

» En suivant les calculs de M., le chanoine Poncet, la montagne s'est détachée au-dessous du village des Sernats, commune d'Araches, plus haut que l'église. La chute a donc été de 500 mètres environ.

» Il paraît que tout n'est pas fini; mais le détour des rocs, les sinuosités des montagnes, la conformation du terrain, tout porte à croire que nos maisons ne courent pas de danger probable. Dieu nous préserve comme cette nuit dernière!

» Nous attendons l'arrivée des chefs de l'administration provinciale. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Vienne, jeudi matin. — Le grand duc Michel est malade de la fièvre à Cherson. Le grand duc Nicolas est à Sébastopol. L'armée russe manque de vivres. — Havas.

« Londres, jeudi soir, 8 février. — Dans la séance de la chambre des Lords d'aujourd'hui, lord Granville a déclaré que le ministère était reconstitué et qu'il se composait de presque tous les mêmes membres que ceux du dernier cabinet. L'objet que se propose le ministère est de pousser la guerre avec vigueur.

» Lord Paumure déclare que dans le département dont il est chargé (ministère de la guerre), il sanra faire son devoir, coûte que coûte. — Havas.

« Madrid, 6 février. — M. Madoz a proposé aux Cortès de vendre les biens du clergé, des communes et de l'Etat, moyennant la délivrance de titres de rentes 3 pour cent inaliénables. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

SOUSCRIPTION POUR L'ARMÉE D'ORIENT.

Outre les communes de Saint-Martin, de Distré et de Courchamps, dont nous avons déjà cité les souscriptions pour l'armée d'Orient, nous avons à enregistrer aujourd'hui la commune des Verchers pour 298 fr. 20 c., et 110 kil. de linge.

La commune de Varennes, pour 83 fr. 75 c., et 436 kil. de linge.

C'est un bel exemple donné par les communes et qui, nous l'espérons, sera suivi par toutes les autres. P. GODET.

Courchamps, le 7 février 1855.

A M. Godet, rédacteur de l'*Echo Saumurois*, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser la liste des souscripteurs de ma commune en faveur de l'armée d'Orient.

Cette souscription, à laquelle ont concouru 113 habitants de Courchamps, a produit :

1° 132 francs 85 centimes;

2° Un litre d'eau-de-vie;

3° Deux ballots de linge et charpie.

Recevez, etc. Le maire, GUEGNARD.

MM. Guégnard, François-Sailland, maire, du linge et 5 fr.; Mesnet, conseiller municipal, 5 fr.; Sebille, Louis, fils, idem, 5 fr.; Sebille, Jean-Cofard, idem, du linge et 5 fr.; Bazille, Louis, idem, 2 fr.; Pinot, René-Bazille, idem, 2 fr.; Cognée, Jean, idem, 2 fr.; Charbonneau, François-Ratiaux, idem, du linge et 2 fr.; Esnault, Louis, idem, 2 fr.; les enfants de M. Mesnet, 10 fr.; Marcheteau, François, Guibert, 1 fr.; Jamin, Pierre-Arbault, 1 fr. 25; Gagneux, François, du linge; Guégnard, Louis, père; 30 c.; Bénolt, veuve, du linge; Arbault, François, 1 fr.; Paugé, François, fils, 25 c.; Deronet, Louis-Guégnard, 50 c.; Paugé, François, père, 50 c.; Dion, Jacques, fils, du linge; Dubré, Julien, 1 fr.; Guégnard, Louis, fils, 1 fr.; Chatin, Louis-Leroi, 1 fr.; Rivenau, Jacques, 60 c.; Biarel, Jacques, du linge et 10 c.; veuve Mocquin, Pierre, du linge; Comte, Jacques, du linge; Davis, René, du linge et 20 c.; Garnier Etienne, 1 fr.; Lecompte, Vincent, 35 c.; Balloin, Pierre, fils, 25 c.; Chevaux, Louis, 25 c.; Leseves, Jean, 30 c.; veuve Légrand, 40 c.; Brault, Charles, 50 c.; veuve Abraham, du linge; Harbant, Jean, du linge; Foucher, René, du linge; Dessard, François, du linge; Mme veuve Fournier-Girardrie, du linge; Bausse, Jacques, du linge; Esnault, Jean, père, 50 c.; Gravelau, Henri, 50 c.; Papin, René, du linge; Herreault fils, 35 c.; Begault, François-Guégnard, du linge; Leseves, André, du linge; Delumeau, Louis, 25 c.; Dénéchère, Jean, du linge; Besnarel, Louis, du linge et 50 c.; veuve Bodusseau, du linge; veuve Benot, du linge; Papin, Pierre, du linge; Langlois, Jean, Langlois, du linge et 5 fr.; Veger, Pierre, 25 c.; veuve Boisseau, 25 c.; Pimot, André, 1 fr.; Masse Chain, du linge; Masse-Boireau, 2 fr.; Boireau, Louis, Meuret, 2 fr.; Mocquin, Mathieu, Boireau, du linge et 1 fr.; Boivin, François, 30 c.; Chevaux, Jean, 50 c.; Pinot-Veger, 1 fr.; Proux, Thomas, 1 fr.; Mademoiselle Becquet de Sonny, du linge; Roulleau, Michel, du linge et 50 c.; Leger, Pierre, 60 c.; veuve Langlois, Pierre, du linge et 2 fr.; Légrand, Louis, du linge; Courteau, Baptiste, du linge; Mme Rozy, 2 fr.; Marteau, Louis, du linge et 5 fr.; Harloin, Jean, 40 c.; veuve Bastard, 25 c.; Bourrain, Pierre, 15 c.; Pimot, Pierre, du linge et 20 c.; Millon, Nicolas, Harpin, du linge et 1 fr.; veuve Millon, Antoine, 1 fr. 50; Sebille, Louis, Cormier, du linge; veuve Mocquin-Gasnault, du linge et 2 fr.; Boussiron, François, 25 c.; veuve Bertrand, du linge; Dubré, Jean Boudairon, 1 fr.; Boivin, Louis Pinot, du linge et 3 fr.; Jourdan, Pierre, 50 c.; Boireau, Michel, du linge et 25 c.; Chaboisseau, Etienne, 25 c.; Millon, Pierre, 2 fr.; Marteau, François, 20 c.; veuve Villain, du linge; Nouteaux, Michel, du linge et 3 fr.; Reivaux, Jean, 1 fr.; Tessier, Jean, 75 c.; Sancier, Pierre, 75 c.; veuve Pinot, Grégoire, du linge et 4 fr.; Minguin, Pierre, 50 c.; veuve Cognée, du linge; Boireau, André, 1 fr.; Albert, Louis, 50 c.; Babin, François, 5 fr.; Girault, Louis, fils, 55 c.; Caillet, Pierre, 2 fr. 50; Varenne, René, 20 c.; Gollmet, Jean, 50 c.; Jamin, Etienne Beaumont, 10 fr.; Ribotte, François, 1 fr.; Charbonneau, François-Paugé, 40 c.; Sebille, Nicolas, garde champêtre, du linge et 1 fr.; Querat, François, fils, un litre d'eau-de-vie; Courbet, François, curé, 5 fr.; Guibert, Louis-Bazille, 1 fr.; Charpy, Louis-Desurel, 3 fr. — Total 132 fr. 85 c.

On a découvert récemment un nouveau système de cercles qui permettra aux viticulteurs de réaliser une grande économie. On sait que, si les vins se conservent plus longtemps dans les caves fraîches et aérées, il n'en est pas de même des cercles, auxquels ces mêmes caves sont peu favorables, ce qui nécessite tous les ans des frais considérables de main-d'œuvre et de matériaux. Un propriétaire de

Versailles, M. Moussillac, déjà recommandable par les plus intelligents travaux viticoles, a eu l'idée d'employer l'acacia à la confection des cercles. Il fait séjourner l'acacia dans l'eau, qui opère la décortication, dissout les matières non élaborées, fortifie le bois et empêche la vermouluure.

Il résulte de nombreuses expériences ordonnées par l'Académie nationale : 1° que les cercles de tonneaux de 1 m. 10 de diamètre ployés à double tour ont été réduits à 60 centimètres; 2° que des cercles de châtaignier de premier choix et des cercles d'acacia noyé ayant été placés dans les mêmes conditions, la comparaison a été tout à l'avantage de ce dernier.

Ajoutons qu'en 1854 des cercles d'acacia noyé, qui se trouvaient sur une tonne où l'on remplaçait des cercles de fer oxydés et des cercles de châtaignier vermoulus, furent rebattus deux fois jusqu'à ce que les liens se rompièrent sans éprouver aucun dommage. Cette épreuve décisive ne laisse plus aucun doute sur la résistance que l'acacia noyé oppose à la pourriture. (Journal de la Vienne.)

ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 janvier.

NAISSANCES. — 16, Marguerite-Ernestine Meou, rue d'Orléans; — 18, Louis-Julien Moreau, rue de Penet; — 29, Henriette Brisset, rue de la Maremaillet; — Séraphine-Marie Chatain, rue Saint-Nicolas; — 22, Armand Hainault, rue de la Chouetterie; — 23, Eugène Delaporte, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 23, Victorine Fischer, place de la Bilange; — 26, Eugène Guyot, à Beaulieu; — 27, Alfred-Gabriel Schmidt, rue de Bordeaux; — 30, Etienne Bouliissière, sur les Ponts; — 31, Hortense Chemineau, à la Croix-Verte; — Marie-Virginie Péguin, à la Gendarmerie.

MARIAGES. — 18, Eugène Pointeau, tailleur de pierres, a épousé Clémence Dupuy, sans profession, tous deux de Saumur; — 29, Hippolyte Servain, négociant, a épousé Adèle Dudouet, sans profession, tous deux de Saumur; — 30, Alexandre-Charles Bougreau, tailleur de pierres, a épousé Louise Mauffrais, sans profession, tous deux de Saumur; — 30, Pierre Lepisier, boisselier, a épousé Lucie-Clémence Dauzon, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Marie Brandy, rentière, 78 ans, veuve Cintrat, rue du Marché-Noir; — 17, Vincent Chasteau, 5 ans, rue Braud; — 19, Pierre Delaroché, journalier, 83 ans, à la Providence; — Ernestine Quinet, 4 ans, rue de la Croix des Capucins; — Marie-Louise-Françoise Huard, rentière, 93 ans, veuve Lory, rue d'Orléans; — 23, Urbain Saulnier, journalier, rue de Fenet; — Anne Chantreau, lingère, 40 ans, femme Bichon, rue de la Chouetterie; — 23, Marie Ratier, 42 ans, femme Pineau, rue Braud; — Pierre Calouard, propriétaire, 70 ans, rue Beaurepaire; — 26, Paul Daussain, jardinier, 45 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 27, Victorine Fischer, 5 jours, place de la Bilange; — Auguste Charbonneau, boisselier, 82 ans, célibataire, rue d'Enfer; — 28, Louis Bertin, 4 jours, à la Providence; — 31, Jacques Rouzau, journalier, 63 ans, célibataire, rue de l'Hôtel-Dieu.

P. GODET, propriétaire-gérant

Alors je décidai mon père à louer aussi un appartement à Paris, dans ce quartier, et pourvu que ma bonne amie me permette de venir tous les jours passer quelques heures avec elle, je serai contente, et je ne vous envierai ni vos bals, ni vos éblouissantes parures.

A ce moment, la porte du salon s'ouvrit, et un domestique en riche livrée fut introduit près de M. de Clavières; il lui remit un rouleau et une lettre, en disant :

— C'est de la part de M. de Cérans, mon maître. — Je sais, je sais, interrompit vivement M. de Clavières; puis, après avoir parcouru la lettre et placé le rouleau dans sa poche, il écrivit quelques mots sur un papier qu'il cacheta et que le domestique emporta en se retirant.

Pourquoi l'étrange impression qui tout-à-coup s'est répandue sur la douce physionomie de Louise Brémont à l'aspect d'une action si simple? Pourquoi ses regards, acérés comme la pointe d'un poignard, se sont-ils fixés sur ce mince rouleau et semblent-ils ne pouvoir se détacher de la poche au fond de laquelle il vient de disparaître? Pourquoi lorsque après avoir congédié le domestique, M. de Clavières a tourné les yeux vers le groupe dont Louise fait partie, ceux de la jeune fille se sont-ils promptement baissés? D'où vient enfin que de ses lèvres tremblantes et palées sont tombés ces mots à peine articulés, et que nul n'aurait compris s'ils avaient pu être entendus :

— O mon Dieu! toujours! toujours!

La suite de ce récit éclaircira sans doute le mystère de ces paroles et de cette émotion; mais ce qu'il y avait eu de bizarre dans l'expression comme dans les regards de Louise ne fut ni aperçu, ni remarqué, et M. de Clavières reprit la conversation au point où l'arrivée du domestique étranger l'avait interrompue.

— Il faudra pourtant bien, dit-il, que mademoiselle Brémont, quelle que soit son antipathie pour le bal, se décide à y paraître dans quelques jours, car c'est ici qu'on dansera, et je compte avoir nombreuse et brillante compagnie. — Ah! fit madame Clavières d'un air étonné. — Oh! la bonne nouvelle! s'écria joyeusement Emma. — Ne vous l'avais-je donc pas dit? reprit le comte en s'adressant à sa femme. Pardonnez-moi, ma chère amie, je suis quelquefois distrait. — Il est vrai, répondit-elle; mais cet oubli est réparable: les fêtes, les diners, les soirées se succèdent chez vous, pendant les six mois que vous passez à Paris, de manière à ce que vos gens soient habitués à ces apprêts. — Aussi, reprit M. de Versigny, votre maison est une de celles où l'on reçoit le mieux: c'est à qui obtiendra l'honneur d'être présenté chez vous; la haute considération dont vous jouissez dans le monde... — Vraiment, monsieur de Versigny? on parle de moi, de mes réunions?

Et un éclair de joie triomphante illumina la figure de M. de Clavières.

— La société parisienne, continua le jeune dandy, ne

s'occupe de vous, monsieur le Comte, que pour prodiguer ses éloges, ainsi qu'à madame la Comtesse. — Ah! fit M. de Clavières avec une touchante expression de tendresse et de reconnaissance, on ne dira jamais assez de bien de cette bonne et généreuse amie! Si vous saviez ce qu'elle fut pour moi dans mes malheurs!... Mais vous disiez, monsieur Alfred...? — Que l'estime qui s'attache à votre nom fait ambitionner à un de mes amis l'honneur d'être admis chez vous, et que, sans toutefois lui rien promettre, je me suis chargé d'appuyer sa requête. — Amenez, amenez, monsieur de Versigny! Je n'ai qu'à me louer de toutes les personnes que vous m'avez présentées, et, je l'avoue, cette foule qui se presse dans mes salons me fait plaisir à voir.

Un sombre nuage avait passé sur le front de Louise pendant ce dialogue, et qui l'eût observée avec quelque attention aurait aisément compris que ces fêtes brillantes, ces somptueuses réunions n'éveillaient chez elle que de tristes et amères pensées.

(La suite à un prochain numéro.)

BOURSE DU 8 FÉVRIER.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 93 60.
3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 67 90.

BOURSE DU 9 FÉVRIER.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 93 50.
3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 67 70.

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

PURGE

D'hypothèques légales.

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Leroux, et son collègue, notaires à Saumur, le 7 janvier 1855, enregistré, ledit M^e Leroux, commis à cet effet par jugement du Tribunal civil de première instance de ladite ville, en date du 23 novembre 1854, dûment enregistré et signifié ;

Les ci-après nommés :

1^o François Perroteau, potier d'étain, demeurant à Saumur, rue du Paradis, n° 2 ;

2^o Jean Grosbois, ancien coutelier, propriétaire, et Sophie Lacroix, sa femme, de lui autorisée, demeurant à Saumur ;

Ont acquis de :

1^o Marie Dézé, veuve en premières noces du sieur François Perroteau, et en secondes noces de Joseph Bottreau, sans profession, demeurant à Fontevrault ;

2^o Adrien Dézé, tailleur de pierres ;
3^o Etienne Dézé, tailleur de pierres ;
4^o Auguste Dézé, aussi tailleur de pierres ;

5^o Caroline Dézé, épouse de Félix Goret, tailleur de pierres ;

6^o Louise Dézé, épouse de Abel Mariac, ferblantier, demeurant tous à Fontevrault ;

7^o M. René-Gabriel Chasle, notaire à Saumur, commis, par jugement du Tribunal civil de première instance de ladite ville, en date du 11 novembre 1854, à l'effet de représenter les héritiers absents du sieur Georges-Joseph-Marie Trivelli, en son vivant potier d'étain, décédé à Saumur, où il demeurait, le 9 novembre 1850 ;

Ledit M^e Chasle ayant agi en cette qualité ;

Savoir :

Le sieur François Perroteau, une maison, située à Saumur, rue du Paradis, n° 2, composée : au rez-de-chaussée, d'une boutique sur la rue, arrière-boutique, petite cour, puits et emplacement ; au premier étage, d'une chambre, cabinet et lieux d'aisances ; au deuxième étage, d'une chambre et deux cabinets, greniers au-dessus couverts en ardoises ; joignant au nord et au levant M^{me} veuve Biéumont, au couchant Normandine, au midi ladite rue du Paradis.

Cette acquisition a été faite moyennant, outre les charges, la somme de quatre mille quatre cent dix francs, stipulée payable le 24 juin 1855 ;

Et les sieur et dame Grosbois,

Un jardin, dans lequel existe un petit pavillon, composé d'une chambre couverte en ardoises, situé à Saumur, rue des Boires, contenant deux ares quarante-six centiares ; joignant au couchant ladite rue des Boires, au midi M. Caret, mur mitoyen entre, au levant et au nord M. Triolet, mur mitoyen entre.

Il existe le long du mur de M. Ratonis un passage de un mètre de dedans en dedans qui appartient à M. Triolet, mais sur lequel les époux Trivelli avaient droit de bâtir.

Cette acquisition a été faite moyennant, outre les charges, la somme de quinze cent un francs, stipulée payable le 24 juin 1855, avec intérêts à cinq pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication.

Propriété.

Les anciens propriétaires des immeubles ci-dessus désignés sont, outre les vendeurs :

Georges-Joseph-Marie Trivelli, en son vivant potier d'étain, et Jeanne Dézé, restée sa veuve, tous deux décédés à Saumur, qui les avaient acquis, savoir, la maison :

1^{ent}. Pour une moitié, de :

1^o Demoiselle Cécile Berge, fille majeure, demeurant à Paris, rue des Prouvaires, n° 36 ;

2^o Renée Girard, femme de Louis Berge, sa mère, décédée ;

3^o Demoiselle Renée Berge, sa sœur, aussi décédée ;

4^o René Coutard, cordonnier à Saumur ;

2^{ent}. Et pour l'autre moitié :

1^o Jeanne-Marie-Aimée Verdon, épouse de François-Sébastien Dubillot, négociant, demeurant à Nantes ;

2^o Jean-Anguste Verdon ;

3^o Demoiselle Aimée Verdon ;

4^o François-Aimé Verdon ;

5^o Victoire-Françoise Adeline, seconde femme dudit sieur François-Verdon ;

6^o Demoiselle Marguerite Girard, couturière à Saumur ;

7^o Charles Girard ;

8^o Renée Commeau, sa femme.

Les anciens propriétaires du jardin vendu sont, outre les vendeurs : le sieur et dame Trivelli ci-dessus nommés qui l'ont acquis, pour une portion contenant environ un are quinze centiares de superficie, de :

1^o M. Etienne-Charles Triolet, professeur ;

2^o De Joséphine-Mathilde Tribout, son épouse, demeurant ensemble à Saumur ;

3^o Jeanne-Sophie Fontaine, épouse de M. René-Pierre-Judith Chudeau, propriétaire, demeurant à Saumur ;

Et pour le surplus, ou quatre-vingt-quinze centiares, de la ville de Saumur.

Pour opérer la purge des hypothèques légales pouvant grever lesdits immeubles, le sieur Perroteau et les époux Grosbois ont déposé au greffe du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, une copie collationnée dudit procès-verbal d'adjudication, et l'acte qui en a été dressé, le 26 janvier 1855, a été notifié à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal, par exploit de Dixmier, huissier à Saumur, en date du 7 février 1855, avec déclaration que cette formalité avait pour but d'obliger ceux

qui seraient fondés à exercer des droits d'hypothèques légales sur ces biens à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à peine de déchéance, et que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait sur lesdits immeubles être pris inscription pour raison d'hypothèques de cette nature, les requérants feraient publier ladite notification dans un journal judiciaire, conformément à la loi.

Fait et dressé le présent à Saumur, le 8 février 1855, par l'avoué sous-signé.

SEGRIS, avoué.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

A VENDRE

A l'amiable,

Une MAISON, avec chambres, cellier, pressoir garni de ses ustensiles, servitudes, avec un CLOS, contenant environ 55 ares, entouré de murs et haies, situés ruelle aux Pauvres, commune de Bagneux.

S'adresser à M. MORGON, et à M^{me} veuve MORGON, et M^e DION, notaire à Saumur.

On donnera les plus grandes facilités pour les paiements. (61)

Etude de M^e BRY, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A CÉDER DE SUITE,

Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, ROUENNERIE, FAÏENCERIE ET CIRERIE.

Chiffre d'affaires important.

S'adresser audit M^e BRY, notaire.

A LOUER

De suite ou pour la St-Jean,

UNE MAISON,

Rue Courcouronne, n° 6, près l'église Saint-Nicolas,

S'adresser à côté, n° 8.

A VENDRE

FOIN de première qualité.

S'adresser à M^{me} TOUPELIN, prairie d'Offard. (51)

MM. A^{se} LANGUET et C^{ie} ont l'honneur d'informer le commerce de cette ville, que leur Service par BATEAUX A VAPEUR PORTEURS pour le transport des marchandises, interrompu depuis quelque temps par les glaces, vient de reprendre avec une nouvelle activité.

DÉPARTS DE :

Nantes,	tous les 3 jours.
Orléans,	» » »
Paris,	» » »

Pour éviter toute confusion, ne pas omettre de désigner Bateaux Languet et C^{ie}. (64)

VERNIS HYDROFUGE ELASTIQUE, SÉCHANT EN UNE HEURE,

Imperméable à l'intempérie du temps.

Mention honorable décernée à M. F. MILLER par le Jury de 1850.

Avec ce vernis on peut soi-même remettre à neuf capote de voiture, caparaçon, collier, garde-crotte, etc., etc., etc. Vernis noir à l'huile également imperméable pour bottes, souliers, bottines de dames en cuir vernis, ayant seul l'avantage de ne pas salir les effets.

PRIX DES FLACONS :

12 flacons, 45 fr. pinceau compris.

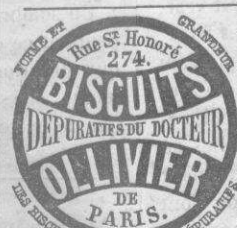
6 — 8 —

3 — 4 50 —

Le sieur MILLER se transporte dans les maisons pour faire l'essai de son vernis ; toute expérience ne coûte rien.

Muni de plus de 500 certificats qui datent de plus de 4 ans, c'est ce qui prouve que son vernis est supérieur à tout autre.

Il est descendu hôtel de France, pour 6 jours. (63)



biscuits 40 fr., de 25, 3 fr. — On expédie. — Dépôt à ANGERS : M. Ménière, pharmacien, place du Pilori ; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar. ; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar.

LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N° 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52 biscuits 40 fr., de 25, 3 fr. — On expédie. — Dépôt à ANGERS : M. Ménière, pharmacien, place du Pilori ; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar. ; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (362)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 11 février 1855, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Chedeville, marchand à Saumur, quai de Limoges, maison de M. Dupuis, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises et de son mobilier, à la requête de M. Kerneis, syndic de la faillite.

Il sera vendu :

Grande quantité de toutes espèces d'étoffes, draperie, mérinos, satins, coutils, indiennes, cotons, serges, futaines, calicots, percales, dentelles, mousselines, schales, mouchoirs, cravates, rubans, gilets en tricot, bas, bonnets et objets de nouveautés, mercerie, épicerie, etc. ; mobilier : armoire, chaises, tables, linge, comptoirs, rayons, balances, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (58)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

Fonds à Placer.

DIVERSES SOMMES A TERME ET A RENTE VIAGÈRE.

A CÉDER

DE SUITE,

FONDS D'ÉPICERIE

Bien achalandé,

Situé Grand'Rue Saint-Nicolas, et faisant le coin de la rue Courcouronne.

S'adresser, pour traiter, chez M. DION, notaire. (18)

Quelqu'un demande

A EMPRUNTER 36,000 FRANCS, A 4 1/2 pour cent avec bonne et première hypothèque.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e COUSIN, notaire Baugé.

A VENDRE

Chez le même notaire,

Une assez grande quantité de VIN BLANC,

En bouteilles, bien ficelées et cachetées, de la récolte de 1846, du crû de Maligné, près Thouarce, à 1 fr. 50 c. chaque. (55)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans.

S'adresser à M^e DION. (50)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n° 2. — PRIX DU POT : 3 FR. (400)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.